

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2022-85

Attribution de subvention d'aides à l'habitat – PIG Départemental « habiter mieux » - septembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 en date du 7 novembre 2019 octroyant une aide complémentaire de 5 % du montant des travaux financés par l'Anah dans le cadre du PIG départemental « Habiter Mieux »,

Vu la délibération n° 8 en date du 4 février 2021 validant le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du PIH « Habiter Mieux » ;

Vu la délibération n°17 en date du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, d'attribuer et de notifier les aides octroyées dans le cadre du PIG « habiter mieux » et de l'OPAH-Ru multisites ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 octobre 2022,

Monsieur le Président

**DECIDE****Article 1** : d'attribuer les aides suivantes :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux	Subvention de l'Anah	Abondement des aides de l'Anah	Financements complémentaires ALF
<b>RODARY Marcelle</b> 17 avenue du Docteur Claudius Penel 63600 AMBERT	Autonomie de la personne	6 868 €	3 434 €	<b>343 €</b>	
<b>MELIQUE Julien</b> La Vigne 63520 DOMAIZE	Rénovation énergétique globale	22 945 €	13 767 €	<b>1 000 €</b>	
<b>FERRY Jeanne</b> 36 Cours 63220 ARLANC	Autonomie de la personne	3 456 €	1 728 €	<b>173 €</b>	
<b>BOEHM Françoise</b> 48 Village du Relief 63660 SAINT ANTHEME	Rénovation énergétique globale	22 957 €	15 274 €	<b>1 000 €</b>	
<b>MATHIEU Anaïs</b> Lieu-dit le Vernet 63220 DORANGES	Rénovation énergétique globale	30 000 €	18 000 €	<b>1 000 €</b>	
<b>CLARKE John Stephen</b> Place de la Liberté 63630 ST BONNET LE CHASTEL	Rénovation énergétique globale	29 016 €	17 410 €	<b>1 000 €</b>	
<b>SOMMERMONT Louis</b> 44 impasse de Ribeyre 63600 AMBERT	Rénovation énergétique globale	30 000 €	18 000 €	<b>1 000 €</b>	
<b>FAVIER Philippe</b> Le Bouchet 63480 MARAT	Rénovation énergétique globale + matériaux bio sourcés	17 290 €	11 874 €	<b>865 €</b>	<b>578 €</b>



<b>MELIODON Nicole</b> Fougères 63490 BROUSSE	Autonomie de la personne + rénovation énergétique globale	28 382 €	17 029 €	1 419 €	
<b>LASSAIGNE Christian</b> Le Bourg 63980 ECHANDELYS	Rénovation énergétique globale	30 000 €	14 000 €	1 000 €	
<b>GOUNY GRANGIER Patrick</b> Meneyrolles 63600 BAFFIE	Rénovation énergétique globale	20 248 €	13 649 €	1 000 €	
<b>CHAUVEAU Jérôme</b> Beauchaud 63480 SAINT PIERRE LA BOURLHONNE	Rénovation énergétique globale	28 788 €	17 273 €	1 000 €	
<b>EMIEUX Philippe</b> 14 lieu-dit Le Mont 63840 SAILLANT	Rénovation énergétique globale	29 014 €	14 409 €	1 000 €	
<b>COURTIAL Suzanne</b> 184 Le Caire 63600 GRANDRIF	Rénovation énergétique globale	12 022 €	7 213 €	601 €	
<b>PURDY Wilna</b> Les Amouilhauts 63890 SAINT ELOY LA GLACIERE	Rénovation énergétique globale	30 000 €	18 000 €	1 000 €	
<b>PREVOST Pierre</b> 95 chemin de Pradelles 63600 AMBERT	Travaux lourds	47 281 €	26 640	1 000 €	
<b>CAVAILLES Pierre</b> 1 chemin du Pouhet 63590 TOURS SUR MEYMONT	Rénovation énergétique globale	6 392 €	5 335 €	320 €	

**Article 2 :** La date d'éligibilité des dépenses est fixée à la date d'agrément de l'Anah.

**Article 3 :** La subvention sera imputée à l'opération 119 du budget communautaire et le bureau autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.

**Article 4 :** Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera affiché au siège de la communauté de communes, 15 avenue du 11 novembre à Ambert. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à AMBERT, le 14 octobre 2022

Le Président,  
Daniel FORESTIER

